

Commission Jeunes

Saison 2022/2023

Procès-verbal nº8 de la réunion du 4 mai 2023

Présent.e.s:

RAYBAUDI Éric Président Commission Jeunes

AZIL Fabien Conseiller Technique Départemental DAP

PROTIN Nathalie...... Référente Foot à 5

BOUILLON Benoît Foot à 5 ANDRÉ Romain Foot à 5

ANDRÉ Jean-Paul Référent Foot à 8

ANDRIES Céline Foot à 8 PERRIN Thibault Foot à 8

BRASTEL Aurélie Commission PEF

Excusée:

HERLUISON Annick Foot à 5

Ouverture de la séance à 19 h 15

La Commission remercie le Club de Foot 2000 pour son accueil au sein de ses belles et grandes infrastructures bréviandoises dans le cadre de cette réunion décentralisée.

1/ Infos des clubs

Par mail du 29 mars, le club de l'ISLE AUMONT a annoncé le forfait général de son équipe U13 engagée en poule E (*Il ne possède plus que 5 joueurs assidus*). La Commission regrette bien évidemment la perte d'une équipe empêchant de fait les derniers jeunes licenciés du Club de pouvoir pratiquer leur sport favori. Elle espère bien évidemment qu'il sera en mesure de compléter ses effectifs pour réengager une équipe dès la saison prochaine.

Le 1^{er} avril, le club du FC NOGENTAIS avait alerté l'instance auboise de la Fédération Française de Football d'un souci pour accéder depuis la FMI aux deux joueurs licenciés au sein du club de PORTUGAIS DE NOGENT (*en entente*). Information a été transmise à M Jean-Pierre LEFEBVRE, Directeur Administratif du District Aube de Football, pour traitement.

Le 4 avril, le club de MARIGNY LE CHATEL a informé la Commission de la mise en place lors de son plateau U9 du samedi 8 avril d'un atelier de sensibilisation santé/découverte animé par le corps des sapeurs-pompiers locaux en lien avec la Journée Mondiale de la Santé du 7 avril. La Commission félicite le Club pour l'organisation de cette action en lien direct avec le Programme Educatif Fédéral.

M Rodolphe VIGREUX, Secrétaire Général du District Aube de Football, a représenté l'instance. Les Membres de la Commission Jeunes, prévenus trop tardivement, étant déjà retenus ou affectés sur d'autres actions.

Suite à plusieurs notifications de Clubs, la Commission rappelle que les épreuves de Foot Animation U6 à U11 ne sont pas des compétitions à proprement parler (au sens accession/rétrogradation ou qualification pour des tours suivants). À ce titre, l'ensemble des Clubs engagés, à commencer par leurs Encadrants, doivent s'assurer que leurs propos, leurs attitudes et plus généralement leurs comportements et celui de des pratiquant.e.s, parents et supporters soient en phase avec la philosophie générale et les règles de bienséance en matière sportive qui doivent régner impérativement sur les terrains aubois.

2/ Finale Départementale Festival U13

Malgré une météo mitigée au cours de la journée, la Finale Départementale du Festival U13 millésime 2022-2023 s'est bien déroulée.

La commission remercie:

- M Francis VOGEL, Président, et l'ensemble des bénévoles du club de la JS St Julien les Villas pour la mise à disposition des infrastructures et la qualité de l'accueil, en particulier au niveau du pôle restauration mis en place;
- L'ensemble des 16 équipes qualifiées pour cette Finale quant au comportement général des joueurs sur et hors des terrains, leurs encadrants, les parents et supporters présents tout au long de cette journée. Des attitudes positives qui servent la cause du football comme on aimerait les voir plus souvent autour des terrains, toutes catégories confondues;
- La Commission Départementale d'Arbitrage pour la désignation des 8 jeunes arbitres qui ont parfaitement su gérer les rencontres malgré leur statut de « stagiaire » (certains ayant encore peu de matchs à leur actif).

Félicitations adressées à l'équipe de l'ESTAC qui s'est qualifiée pour représenter le District Aube de Football lors de la Finale Régionale Grand Est du Festival U13 qui se déroulera à Brumath (67) les 13 et 14 mai prochains.

Toutefois la Commission regrette l'annulation 48 h avant de la Finale Départementale féminine avec seulement 3 équipes féminines susceptibles d'être présentes, dont une seule répondant aux critères de qualification pour accéder à la Finale Régionale. Or aujourd'hui le football féminin d'animation aubois a le potentiel de pouvoir organiser une telle manifestation 100 % féminine. En lieu et place, un rassemblement format Coupe sera étudié afin que toutes les équipes féminines départementales puissent néanmoins se retrouver entre elles.

3/ Remise des Maillots Crédit Agricole

Lors de la remise des maillots offerts comme chaque saison par le partenaire historique du District Aube de Football à savoir le Crédit Agricole Champagne Bourgogne qui s'est déroulée le lundi 3 avril au siège du District Aube de Football, la Commission Jeunes était représentée par son Président M Eric RAYBAUDI, accompagné de Mmes Céline ANDRIES, Aurélie BRASTEL, Nathalie PROTIN et de Mrs Benoît BOUILLON, Jean-Paul ANDRÉ et Fabien AZIL.

4/ Journée Nationale des Débutants 2023

Le lundi 17 avril, la Commission Jeunes (représentée par Eric RAYBAUDI, Céline ANDRIES, Benoît BOUILLON, Jean-Paul ANDRÉ) et Fabien AZIL (Conseiller Technique Départemental) s'est déplacée sur le site de PORT-DIENVILLE. Site retenu pour accueillir la Journée Nationale des Débutants 2023, coorganisée par le club de l'US DIENVILLOISE. Assistaient à cette réunion 4 Représentants du Département de l'Aube (propriétaire et exploitant du site), un Représentant de la commune de Dienville et 5 Représentants du club de l'US Dienville autour de son Président, M Patrick VEBER.

Le compte-rendu de cette réunion est présenté en séance à l'ensemble des Membres de la Commission Jeunes.

Éric RAYBAUDI dévoile également l'affiche officielle de la JND 2023 publiée sur les réseaux numériques du District Aube de Football ce jeudi 4 mai soit exactement 45 jours avant la date tant attendue de cette belle et grande manifestation. Il est également précisé qu'un mail a été transmis à l'ensemble des Clubs leur indiquant que le formulaire de confirmation du nombre d'équipes et joueurs/joueuses était depuis ce jour en ligne. Les réponses sont attendues pour le 31 mai délai de rigueur afin de gérer au mieux le nombre de poules et donc le nombre de terrains à prévoir.

5/ Journée Départementale U11

Comme chaque année, la Commission Jeunes organise une journée départementale pour les catégories U10 et U11 en appui d'une association. Cette année (voir PV n°3 du 7 novembre 2022), il a été décidé de soutenir la cause défendue par la Société Protectrice des Animaux (SPA), et plus particulièrement le refuge de Saint Parres-aux-Tertres.

Répartie sur 8 plateaux (organisés dans les clubs de Municipaux, St Julien, RCSC, Nogent FC, Lusigny, Melda, Rosières et Bar sur Aube), cette journée du samedi 13 mai 2023 a pour vocation en marge des matchs organisés de recueillir principalement des denrées alimentaires pour les animaux du refuge (croquettes, friandises, ballons crevés...) qui seront collectées par les clubs co-organisateurs puis regroupées au District Aube de Football.

La Commission finalise les derniers points d'organisation qui seront adressés par mail aux clubs.

6/ Refonte du barème financier en Foot Animation

Les membres de la Commission valident les modifications envisagées sur les documents administratifs pour le Foot Animation U6 à U11, ainsi que la proposition de nouveau barème financier des sanctions financières applicables à ces catégories notamment celles pour des manquements administratifs ou tout défaut de prévenance (absence d'une équipe voire de non organisation d'un plateau).

Compte tenu de l'évolution à venir dans les Championnats Régionaux Jeunes qui vont avoir un impact significatif sur les championnats départementaux en particulier en U13 (qui devrait devenir la porte d'entrée principale pour accéder aux Championnats Régionaux Jeunes à 11) et de la présence de plus en plus fréquente d'arbitres officiels désignés, la Commission va proposer que les rencontres U12-U13 à partir de la prochaine saison soient considérées comme partie prenante des épreuves de compétition, et à ce titre soumises aux mêmes tarifs financiers que dans les autres catégories.

Ce projet de refonte, avec les explications et le nouveau barème proposé, est adressé au Comité Directeur du District Aube de Football pour validation.

7/ Validation des demandes de tournois et rassemblements

La commission a étudié les dernières demandes d'homologation de rassemblements ou de tournois qui lui ont été adressées par les Clubs suivants depuis sa dernière réunion.

CLUB ORGANISATEUR	DATES	CATÉGORIES	DÉCISION COMMISSION
ROMILLY CHAMPAGNE	Lundi 1 ^{er} mai 2023	U7 / U9	Accord
PONT SAINTE MARIE	Samedi 10 juin 2023	U11 / U13	Accord
ENT VAL DE SEINE	Samedi 17 juin 2023	U13 Féminin	Accord
ENT VAL DE SEINE	Dimanche 18 juin 2023	U11	Accord
CHAOURCE	Samedi 24 juin 2023	U7 / U9	Accord

Rappels concernant les rassemblements et tournois pour les clubs organisateurs et visiteurs :

Assurance en responsabilité civile et en dommages corporels : Les organisateurs sont tenus de respecter les articles 37 et 38 de la loi n° 84610 du 16 juillet 1984

• Contrôle médical :

Article 6 de la loi n°99-223 du 23 mars 1999 : « La participation aux compétitions sportives ou agrées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ... » (extrait)

• <u>Temps de jeu maximum par rencontre ou journée dans un souci de préserver l'intégrité physique des pratiquant.e.s :</u>

Ils doivent respecter les termes des Règlements Généraux de la FFF, notamment ceux du statut fédéral des jeunes ou du statut fédéral féminin

Surclassement:

Les dispositions des articles 73,74, 75 et 168 des Règlements Généraux de la F.F.F. doivent être scrupuleusement respectées.

Buts mobiles :

Les buts mobiles doivent être fixés au sol et avoir été soumis aux exigences de sécurité prévues par le décret n° 96-495 du 4 juin 1996

RG FFF – Art.176 :

Les matchs et tournois amicaux ne peuvent être organisés que par un club affilié à la FFF

RG FFF – Art.177.5 :

Le club qui organise sans autorisation un match ou tournoi amical, ou y participe, ou qui n'a pas demandé en temps voulu l'autorisation nécessaire, est passible des sanctions prévues au titre 4

• Voir PV n°5 de la Commission Jeunes pour connaître l'instance à prévenir selon le type de tournoi ou rassemblement organisé (FFF – Ligue – District)

8/ Tour de table - Questions diverses

Aucune remarque particulière n'est soulevée par les Membres présents.

Fin de la séance : 21 h

Prochaine réunion de la Commission Jeunes :

- Lundi 5 juin à 19h00
- ou sur convocation en tant que de besoin

Le Président, Éric RAYBAUDI

Les décisions de la Commission Jeunes peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (*District*) dans un délai de 7 (*SEPT*) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (http://district-aube.fff.fr) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)